

## **Séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 12 octobre 2016**

Présidence : M. Hichem Tabka

### **Ordre du jour :**

- 1° Appel
- 2° Procès-verbal de la séance du 9.06.2016
- 3° Assermentation des nouveaux membres
- 4° Communications du Président du Conseil
- 5° Communications de la Municipalité
- 6° Préavis N° 01 Règlement sur la distribution de l'eau
- 7° Préavis N° 02 Arrêté d'imposition 2017-2018
- 8° Préavis N° 03 Plafond d'endettement
- 9° Préavis N° 04 Dépenses imprévisibles
- 10° Préavis N° 05 Autorisation de plaider
- 11° Préavis N° 06 Règlement du Conseil général de Villars-Epeney
- 12° Nomination de deux membres à la commission de recours
- 13° Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance à 20h15.

### **1° APPEL**

Sur un total de 25 membres, 20 sont présents, 3 sont excusés et 2 sont absents.

### **2° PROCES-VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2016 est lu par l'ancienne secrétaire, Nathalie L'Her.

Monsieur Ferdinand Cornamusaz souhaite que soit apportée une modification à ce PV : il précise que pour les comptes 2015, ce sont les fonds affectés à la déchetterie et non à la station d'épuration qui ont été vidés pour combler le déficit.

Le Procès-verbal est ensuite soumis au vote avec cette modification. Il est accepté par 15 voix et 5 abstentions.

Monsieur François Roulier prend ensuite la parole et signale au président que ce dernier a oublié de lire l'ordre du jour et de demander s'il était accepté tel que présenté. Du coup, il a été pris de cours car il avait une remarque à faire le concernant. Il souhaitait proposer de retirer le point 11 et de le déplacer à la séance du Conseil Général de décembre. Il estime ne pas avoir eu assez de temps pour consulter ce long préavis sur le règlement du Conseil Général vu qu'il ne l'a reçu que 32 heures avant le Conseil. Il se demande même si c'est légal de ne pas envoyer les dossiers dans des délais convenables.

Monsieur Jean-Daniel Roulier intervient pour signaler que certains membres du Conseil n'ont même pas reçu ces documents et demande également à ce que le point 11 soit repoussé.

Le président admet qu'il y a certaines améliorations à faire du point de vue de la communication au sein du village.

Monsieur Duthé en profite pour demander aux membres du Conseil d'écrire leurs adresses email sur la feuille qu'il va faire circuler. Ceci permettra de communiquer aussi les informations imprévues. En ce qui concerne les membres ne possédant pas internet, les informations leur seront transmises par d'autres biais.

Monsieur Ferdinand Cornamusaz demande s'il y a un délai légal cantonal pour la transmission des préavis aux conseillers communaux, ce à quoi le président souligne juste qu'il faut faire en sorte que les gens aient le temps de les lire avant le conseil.

On passe ensuite au vote sur l'acceptation ou non de repousser ce point au Conseil de décembre : 9 membres sont pour, 4 sont contre et 6 s'abstiennent.

Le point 11 est donc reconduit à la prochaine séance.

Monsieur François Roulier reprend ensuite la parole pour parler du point 12. Il se demande s'il ne faut pas plutôt procéder au renouvellement de la commission de recours dans son ensemble. Ce à quoi Monsieur Bernard Duthé répond qu'il s'agit simplement d'un remplacement de membres démissionnaires, ce qui est confirmé par le Syndic ainsi que la secrétaire.

### **3° ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

Deux nouveaux membres sont assermentés. Il s'agit de M. Gérard Ioset et de M. José Ortega.

### **4° COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

Le président n'a aucune communication à fournir pour l'instant.

### **5° COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Tout d'abord, M. Julien Leuthold prend la parole pour faire part des changements liés à la déchèterie. Il fait circuler une fiche qui explique comment trier au mieux ses déchets. Comme par exemple quels sont les plastics durs qui peuvent ou non être mis dans le grand sac blanc.

Plusieurs membres se plaignent parce qu'il y a encore des branches dans le composte et qu'il n'a toujours pas été vidé. Monsieur Leuthold répond qu'en effet les branches doivent être déposées derrière la STEP en empruntant le petit passage entre la haie et le mur qu'il reconnaît ne pas être aisé. Quant à M. Michel Cornamusaz, il explique les raisons qui l'ont empêché de vider le composte, mais que cela sera fait sous peu.

Monsieur José Ortega propose qu'on fasse passer Villars-Epeney au container vert si le problème persiste car cela fonctionne très bien à Yvonand.

M. François Roulier demande à M. Julien Leuthold si il n'y a toujours rien de prévu dans la déchèterie pour les entreprises agricoles. La réponse fournie confirme cela.

M. Jean-Daniel Roulier fait remarquer aux habitants qu'il n'est pas judicieux de laisser le composte dans les sacs plastiques composables, parce que les renards vont les chercher et les traînent dans les champs.

M. Michel Cornamusaz approuve. Il ajoute que comme il doit de toute manière remplacer le container à pile contre un tonneau, il pourra mettre le container à côté du composte et qu'il serve à récupérer les sacs composables.

M. Annemarie Sürmely demande si la viande ou le poisson peuvent vraiment être mis dans le composte comme mentionné dans la circulaire de M. Julien Leuthold.

Le président et M. José Ortega contestent cela. La circulaire sera donc modifiée dans ce sens.

Ensuite M. Julien Leuthold annonce qu'il est prévu d'organiser 3 collectes d'objets encombrants par année. Celles-ci seront annoncées à l'avance sur le site internet du village, par email ou par courrier. Ceci évitera que de gros déchets soient déposés à la déchetterie.

Le point qui est ensuite abordé par la Municipalité est celui de la place de jeu. M. Julien Leuthold informe les Conseillers qu'ils sont en train de faire les démarches afin de voir qu'elles sont les possibilités pour ce projet et obtenir des devis. Il déclare que ce sujet sera abordé de manière plus approfondie au prochain conseil et qu'il est preneur de toute idée qu'on pourrait lui soumettre.

Monsieur Jean-Daniel Roulier propose alors d'utiliser le terrain se trouvant à l'arrière de la maison de commune, dont Monsieur Heinzer est actuellement locataire.

Quant à Monsieur Mare, il recommande aux Municipaux de faire attention au règlement BPA qui d'après lui fixe des normes très strictes pour les places de jeux. Monsieur Heinzer spécifie que ce règlement ne prodigue que des recommandations ou des mesures de sécurité mais qu'il ne s'agit absolument pas d'obligations.

Madame Roulier se dit intéressée au cas où une commission sur le sujet voit le jour. Monsieur Leuthold propose alors à toute personne intéressée de s'annoncer et de contacter la Municipalité.

M. Michel Cornamusaz prend ensuite la parole pour dire qu'il sera nécessaire d'élaborer assez rapidement un règlement sur le cimetière, sauf si on retrouve dans les archives le règlement existant dont M. François Roulier a le souvenir.

Il annonce également que le cimetière a été nettoyé, mais qu'il faudrait trouver une offre écologique pour éviter que les mauvaises herbes y poussent sans arrêt. Il ajoute que ce projet est à l'étude et que le cahier des charges sera fait début 2017 pour la personne qui s'en occupera.

A ce propos, Monsieur François Roulier demande ce qu'il en est de la motion qui a été déposée au mois de juin concernant le fait de mandater un jardinier ou une entreprise qui s'occuperait du cimetière. Aucune réponse n'ayant été formellement rendue à ce jour.

Monsieur Duthé signale que la Municipalité est entrain de faire un cahier des charges pour toute la commune dont le cimetière. L'idée est de faire un projet complet et concret, même si ce n'était pas la demande exacte de la motion. Le projet sera finalisé pour le prochain conseil. Une réponse à la motion pour le cimetière sera fournie à ce moment.

#### **6° PREAVIS N°1 : REGLEMENT SUR LA DISTRBUTION D'EAU**

Monsieur Mario Messina, rapporteur de la commission de gestion, se charge de lire le rapport qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. François Roulier demande si ce règlement remplace le précédent. Il lui est répondu que oui. Il conteste alors le montant de la nouvelle taxe qui engendrerait des coûts trop élevés.

M. Bernard Duthé lui explique que la taxe est relative à l'indice de 1990 et qu'il faut donc modifier ce chiffre par rapport à 2016. Du coup, la taxe resterait la même dans le nouveau règlement.

On passe au vote. On obtient : 15 voix pour, 0 contre et 5 abstentions.

Le préavis n° 1 est donc accepté.

#### **7° PREAVIS N°2 : ARRETE D'IMPOSITION 2017-2018**

Monsieur Mario Messina lit le rapport de la commission qui conseille d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. François Roulier intervient pour proposer que l'arrêté d'imposition ne soit accepté que pour une année au lieu de deux. Le syndic lui répond qu'il est possible de changer le taux en cours d'année si de grosses dépenses sont envisagées, tant que ce changement se fait dans les délais admis.

On passe au vote. On obtient : 17 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

Le préavis n°2 est donc accepté.

#### **8° : PREAVIS N°3 : PLAFOND D'ENDETTEMENT**

Le rapport de la commission est lu par Monsieur Mario Messina. Il conseille d'adopter le préavis tel que présenté.

On passe au vote. On obtient : 18 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

Le préavis n°3 est donc adopté.

#### **9° PREAVIS N°4 : DEPENSES IMPREVISIBLES**

Monsieur Mario Messina procède à la lecture du rapport de la commission qui propose d'adopter le préavis tel que présenté.

On passe au vote. On obtient : 14 voix pour, 1 contre et 6 abstentions.

Le préavis n°4 est donc adopté.

#### **10° PREAVIS N°5 : AUTORISATION DE PLAIDER**

Le rapport de la commission est lu par Monsieur Mario Messina . Il propose d'adopté le préavis tel que présenté.

On passe au vote. On obtient : 15 voix pour, 3 contres et 3 abstentions.

Le préavis n°5 est donc accepté.

#### **12° NOMINATION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION DE RECOURS :**

Monsieur François Roulier demande qui fait partie de cette commission car il pensait être suppléant. Il lui est répondu qu'il est suppléant de la commission de gestion et non de recours. Pour le moment, les membres de la commission de recours sont : Monsieur Mario Messina et Madame Annemarie Sürmely qui était suppléante et qui est automatiquement passée membre, suite à la démission de Monsieur Amerigo Marre et de Madame Marie-Claude Gondoux.

Pour remplacer ces deux membres démissionnaires se proposent : Madame Peri Handschin et Monsieur François Roulier comme suppléant qui sont élus tacitement.

### **13° PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

M. José Ortega prend la parole pour signaler que selon un article de la loi des communes, aucun membre de la famille Roulier ne serait en droit de voter en ce qui concerne l'Épena du moment qu'elle est partie prenante du projet.

Par contre, la famille Cornamusaz a le droit de le faire puisqu'elle a renoncé au projet sur ses parcelles.

Monsieur Bernard Duthé propose de demander une confirmation écrite du préfet.

Monsieur François Roulier tient à répéter que personnellement, il ne tirerait aucun avantage de la réalisation du projet. Il explique que Villars-Epeney est une des seules communes à ne pas profiter de cette opportunité et que c'est dommage.

Le président confirme que lors de sa rencontre avec le préfet, il a appris qu'en effet ce projet a un intérêt écologique et qu'il soit aussi possible qu'il devienne obligatoire pour toutes les communes dans quelques années.

Monsieur Bernard Duthé signale que la commission en vigueur pour l'EPENA n'est actuellement plus valable, car elle était relative à la législature précédente. Cette commission doit donc être renommée. Ce qui est fait immédiatement. Les membres sont désormais: Monsieur Amerigo Marre, Madame Peri Handschin, Mademoiselle Vanessa Duthé, Monsieur Jean-Daniel Roulier et Mademoiselle Manon L'Her.

Monsieur Pierre Heinzer demande à la Municipalité ce qu'il en est de la mauvaise remise en état de la rue du Milieu suite aux travaux effectués pour raccorder la nouvelle villa.

Pour Monsieur Bernard Duthé, c'est aux propriétaires de la villa qui ont fait exécuter les travaux de régler le problème et de payer les frais.

Il souhaiterait que cela soit fait avant la neige, mais rien n'est sûr à cause de la température inadéquate pour la pose du goudron.

Monsieur Jean-Daniel Roulier signale que la route est également en mauvais état sur la rue du milieu à l'entrée du village et le chemin des bois qui est à refaire.

Monsieur François Roulier fait part de son mécontentement du fait que la Municipalité n'ait pas saisi l'opportunité de refaire la route à moindre frais en profitant des travaux entrepris Swisscom. De plus, il dit regretter la présence de nombreux objets qui traînent au milieu du village et qui font chenis.

Madame Peri Handschin approuve et propose du bénévolat pour remettre en ordre et enjoliver le village.

Monsieur Bernard Duthé annonce une bonne nouvelle : les coûts de la construction ont diminués ! Puis il propose d'utiliser les 10'000.- disponibles pour des dépenses imprévisibles. Mais il précise que cela devra se faire quand la température sera bonne.

Le président propose que les membres préviennent directement la Municipalité au cas où ils aperçoivent une opportunité comme celle de Swisscom plutôt que d'attendre le Conseil.

Madame Mary-Claude Gondoux se plaint des véhicules parkés sur des emplacements interdits devant chez elle qui réduisent sa visibilité lorsqu'elle sort avec son véhicule. Elle demande ce qu'il faut faire.

Même s'il regrette de devoir en arriver là, Monsieur Mario Messina lui propose de les dénoncer pour les sanctionner puisque la prévention ne semble pas suffire. Il demande quand même si le signal d'interdiction est homologué ou non.

Le président répond que le signal est privé. Il faut donc faire une dénonciation au juge. Pour bien différencier les terrains publics des terrains privés, la municipalité propose de faire un marquage au sol qui soit clair. En sachant cependant qu'elle-même ne peut agir que sur du terrain public.

Ce sujet de parcage sur le domaine public suscite des échanges houleux entre M. François Roulier et M. Ferdinand Cornamusaz qui amènent ce dernier à vouloir démissionner. Le Président reprend la parole et fait cesser le débat. Puis il clôt la séance à 21h50.

Le Président

La secrétaire